



ANNEXE 5 - DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2021-2022

A - COTISATIONS	TARIF 2021-2022
Cotisation unique annuelle du club (Gratuité pour les nouveaux clubs)	67
Cotisation proportionnelle par licencié Seniors, Féminines et Vétérans	9
Cotisation proportionnelle par licencié Loisirs, U19, Dirigeants	6
Membres individuels (Comité Directeur et Commissions)	10
B - CAISSE DE SOLIDARITE	
Par équipe Seniors, Féminines, Vétérans, Loisirs	22
Par officiel	3
C - ENGAGEMENT LIBRE	
Engagement championnat D1	308
Engagement championnat D2	286
Engagement championnat D3	253
Engagement championnat D4	220
Engagement championnat seniors à 8	88
Engagement Coupes et Challenges	99
Engagement Journées de Rentrées	50
Engagement Journées Nationales U7/U9	50
Engagement Journées Jeunes Futsal	55
D - FRAIS ADMINISTRATIFS PAR CLUB	
FFF, Ligue, D1, D2, D3	104
D4	82
Seniors à 8	71
Autres catégories	66
E - AVANCE COMPTE CLUB (PROVISION DE BASE)	
FFF, Ligue, D1, D2, D3	500
D4	370
Seniors à 8	245
Club de jeunes	190
Nouveau club (versement intégral avant début compétitions)	500
F - FRAIS D'ORGANISATION	
Des rencontres Vétérans/Loisirs	30
Frais d'arbitrage et d'organisation des rencontres Futsal	286

G - AMENDES ADMINISTRATIVES

Feuille de match manquante par semaine de retard	12
Non fourniture dans les délais des documents ou renseignements demandés par le DTF	93
Licence de joueur manquante seniors	12
Licence de joueur manquante jeunes	9
Licence de dirigeant manquante	24
Joueur non licencié participant à une rencontre (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11)	115
Non respect de sa catégorie d'âge (amende réduite de 50 % pour les U7/U9/U11)	60
Défaut de délégué arbitre (présence ou numéro de licence)	19
Défaut accompagnateur (présence ou numéro de licence)	24
Abandon volontaire du terrain	115
Absence à l'Assemblée Générale du District	115
Absence d'un Club à une réunion de rentrée des éducateurs	60
Absence d'un Club à une réunion de secteur	60
Absence d'un Club lors d'une convocation devant une commission	60
Absence à convocation d'une instance (par personne convoquée)	60
Absence à une action du DTF	104
Absence bancs de touche	30
Point amende arbitre (voir détail dans le Règlement intérieur de la CDA)	15
Défaut équipes de jeunes	35
Organisation tournoi club le même weekend que les journées de rentrées ou nationales (pour les catégories concernées)	104
Zone technique non tracée	35
Refus non motivé d'une sélection pour un joueur ou une joueuse (au club)	60
Non saisie ou retard de saisie du résultat d'une rencontre (max. 3/week-end)	24
Rencontre jouée à une date, un horaire, un lieu différent de celui donné par le District	60
Non port des équipements fournis par l'organisateur de la compétition	604
Facturation frais postaux	7
Pénalité pour récidive incident de paiement (2ème convocation devant CLD)	160
Falsification d'une feuille de match	385
Atteinte à l'Ethique Sportive	385

H - FORFAITS :

Premier forfait équipe seniors	53
Deuxième forfait équipe seniors D1, D2 et D3	93
Deuxième forfait équipe seniors D4 et seniors à 8	66
Forfait général équipe seniors	93
Premier forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	24
Deuxième forfait équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	36
Troisième forfait et forfait général équipe féminines, jeunes, foot d'animation et futsal	42
Match de coupe ou de challenge seniors	93
Match de coupe ou de challenge féminines, jeunes et futsal	42
Forfait lors des deux dernières journées de championnat seniors	604
Forfait lors des deux dernières journées de championnat féminines et jeunes	242
Forfait à partir des demi-finales coupes ou challenges	604

I - STATUTS DE L'ARBITRAGE : PAR ARBITRE MANQUANT

N2 - N3	300
R1	180
R2	140
R3 - D1	120
D2 - D3	50

Les taux sont doublés pour la 2ème année d'infraction, triplés pour la 3ème et quadruplés pour les années suivantes.

J - DROITS DIVERS :

Réclamations Seniors d'avant match (compétitions District) :	42
Réclamations Jeunes d'avant match (compétitions District) :	31
Réclamations Seniors d'après match (compétitions District) :	47
Réclamations Jeunes d'après match (compétitions District) :	36
Ouverture de dossiers : Litiges et Discipline joueurs	34
Ouverture de dossiers : Discipline Dirigeant et dossier administratif	56
Frais de procédure en Appel devant la Commission Départementale d'Appel	130

K - AUTRES DISPOSITIONS :

Au cours de la saison, les règlements par prélèvement seront suspendus pour tout club ayant 2 rejets de prélèvements. Dans ce cas, le club aura l'obligation de régler par chèque ou espèce ou virement bancaire.

